

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND.

**Absents** : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Budget primitif 2023 - Budget annexe ZA du Bourdary (HT).

Le budget primitif 2023 du budget annexe du Bourdary comprend les écritures de stock liées aux terrains de la zone.

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 745 649,41 €

- section d'investissement : 1 491 298,82 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2022, la section d'investissement fait apparaître en dépense le déficit 2022 reporté c/001 de 745 649,41 €.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget ne présente pas de nouvelles dépenses et se limite à constater les opérations de stocks liées aux terrains.

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre 042 : 745 649,41 € : il s'agit des opérations d'ordre de stock.

**Recettes**

Chapitre 042 : 745 649,41 € : il s'agit des opérations d'ordre de stock.

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre 001 : 745 649,41 € : montant correspondant au déficit antérieur reporté.

Chapitre 040 : 745 649,41 € : il s'agit des opérations d'ordre de stock.

**Recettes**

Chapitre 040 : 745 649,41 € : il s'agit des opérations d'ordre de stock.

Chapitre 16 : 745 649,41 € : montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION B PERRUSSET) décide:**

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Bourdary selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 6 avril 2023  
Le Président, Max TOURVIELHE

